INFOS.....



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

LES ATELIERS CRÉATIFS





LES ŒUVRES RÉALISÉES

AVRIL 2003

N° 8

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2003

VOIRIE 2003 - Demande de subvention D.G.E.

Le Conseil Municipal:

- Décide d'inscrire le programme de renouvellement de la couche de roulement du C.R. de la Richardais.
 Le montant des travaux tel qu'il résulte de l'estimation s'élève à
 6 400 € h.t.
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E 2003.
- Arrête les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe. Les travaux seront effectués courant du 3 ème trimestre 2003

GROUPE SCOLAIRE - 2 ème tranche

- Dossier A.P.S

Monsieur COQUELIN présente l'avant projet sommaire établi par Madame TALVARD architecte pour la 2 ème tranche du groupe scolaire.

Cet avant projet prévoit la construction de :

- * 2 classes maternelles de 72 m² chacune
- * 1 local ATSEM (aides maternelles) 12 m²
- * 1 salle de repos de 40 m²
- * 1 local sanitaires de 18 m²
- * circulation de 29.50 m²

La construction nouvelle sera ramenée au même niveau que le bâtiment de la première tranche afin d'éviter les rampes d'accès.

Le montant de la construction est estimée à 290 000 € H.T.

- Demande D.G.E. 2003

Après présentation du dossier de demande :

Le Conseil Municipal:

- ACCEPTE ce programme de travaux

- SOLLICITE la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2003

- ARRETE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

AFFAIRES DIVERSES

Personnel communal: remplacement garderie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de ses difficultés à assurer le remplacement de l'agent responsable de la garderie en congé maladie, pour diverses raisons : horaire de travail, durée déterminée, quotité hebdomadaire.

A compter du 20 janvier 2003, Madame Fatiha LONGUEVRE assurera ce poste en contrat à durée déterminée.

Association V.T.T

En réponse au courrier de Monsieur le Président de l'Associaiton V.T.T, le conseil municipal donne son accord de principe pour la mise à disposition des locaux vestiaires-douches- salle de réunion du foot les 17 et 18 mai 2003, sous réserve d'accord préalable avec Monsieur DUVAL, Président de l'A.S. Football, qui pourrait avoir des impératifs consécutifs aux matchs reportés.

3 D'autre part, le Conseil municipal propose que le lavage vélo se fasse dans l'enceinte de l'espace-tri, sur l'emplacement prévu pour le nettoyage du micro-tracteur, et sous condition de maintenir les lieux en bon état de propreté.

S.I.V.U École de Musique

Monsieur LONGUEVRE présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur le Président du S.I.V.U.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le projet d'investissement financé par emprunt. Cet investissement consiste essentiellement en l'achat de matériel musical destiné aux professeurs, à l'orchestre, à la danse et à l'achat de matériel loué actuellement.

T.G.V. - Orthophoplan

Le plan du tracé du réseau T.G.V. est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public. Ce plan, sous forme de photographie aérienne, présente le fuseau dans sa largeur maximum.

C.A.T.E.

Monsieur COQUELIN informe le conseil municipal que le poste d'animateur crée dans le cadre du contrat aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) est pourvu par Mle Aline BELLAMY. La prise de fonction pourrait intervenir fin mars début avril.

Tronçonneuse

Le coût de réparation de la tronçonneuse (allumage électronique) incite à envisager l'achat d'une neuve. Monsieur BREHIN propose une promotion.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour inscrire cette dépense au budget primitif 2003 sous réserve d'accord de Monsieur BREHIN d'un délai de paiement.

Chaudière mairie

Pour éviter les problèmes de condensation survenus dès décembre 2002 sur le conduit extérieur lors de l'installation de la nouvelle chaudière (dépense de fonctionnement).

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2003

BILAN DES SERVICES

Le bilan des services établi à ce jour présente :

- garderie - 3 385.29 €
- cantine - 12 249.84 €
- école - 39 395.94 €
- repas personnes âgées - 379.96 €
- Agence postale - 1 883.77 €
- Salle des Loisirs - 10 196.43 €
- Nettoyage caniveaux - 1 536.42 €

SUBVENTIONS 2003

- Après examen des demandes de subventions 2003, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances arrête le montant des subventions qui seront détaillées au budget primitif 2003
- Subvention Association Viet Vo Dao Considérant que cette association ne répond pas actuellement aux critères de représentativité de par son nombre de licenciés louvignéens, le Conseil Municipal décide

A compter du 1er avril 2003, cette association bénéficiera d'une mise à disposition gratuite de la salle le lundi soir de 18 heures à 20 heures et ce jusqu'au 1er septembre 2003

Pour cette date, le Conseil Municipal aura réexaminé la situation de l'association (nombre de licenciés

louvignéens) et décidera ou non de reconduire cette mise à disposition gratuite

D'autre par le versement d'une subvention de 65 € ne sera effectif qu'après décision au 1^{er} septembre 2003.

GROUPE SCOLAIRE : 2ème TRANCHE

La commission scolaire se réunira le 27 février 2003 pour étudier l'avant projet définitif avec Madame TALVARD ; Le mercredi 5 mars, le conseil municipal se réunira pour l'approbation de cet A.P.D Le dossier de consultation des entreprises devra être bouclé pour début juin 2003.

Une partie des honoraires portant sur l'esquisse et l'avant projet sommaire 2 eme tranche (A.P.S) a été payée lors de la 1ère tranche.

Cette partie est évaluée à 2 767.94 € et viendra en déduction des honoraires 2 ème tranche

Conduite d'opération

Le Conseil Municipal a décidé de confier à la Subdivision de Meslay la mission de conduite d'opération – conception des ouvrages et conduite opération - réalisation des ouvrages, pour le groupe scolaire 2ème tranche, pour un montant de T.T.C. de 5 376.62 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

Monsieur CRIBIER expose au Conseil Municipal la procédure de révision générale du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) et, en parallèle, la procédure de révision d'urgence du P.LU.

Une réunion du Conseil Municipal est prévue le 2 avril 2003 pour la présentation du diagnostic par le cabinet « Paysages de l'Ouest ». La réunion des personnes publique mentionnées à l'article L.123.9 est prévue fin avril. L'enquête publique pour la « révision d'urgence » pourrait démarrer début juin . Le coût de l'étude, plus frais de publicité, reproduction et enquête publique s'établit à 30 340 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit : 7 622.45 €

- subvention de l'Etat (D.G.D)

6 100.00 € subvention départementale

16 617.55 € HT autofinancement communal

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2002 et la délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2002, ci-après, prévoyait la desserte en collectif:

du centre bourg et les zones périphériques constructibles

la route de l'Etang

la route de la Doyère

Cependant après une nouvelle réflexion des élus, il est ressorti que le coût de la mise en œuvre d'un réseau collectif pour les logements, route de l'Etang et de la Doyère, est prohibitif par rapport au coût de la mise en conformité des systèmes autonomes (2,5 à 4,5 fois plus cher). En conséquence, après une nouvelle délibération du conseil municipal le 15 février 2003, il est prévu la desserte en collectif du centre bourg et des zones périphériques constructibles.

Toutes les habitations situées en dehors de ces secteurs seront assainies en non collectif.

Les élus réviseront le zonage lors de la création de nouvelles zones constructibles se situant à proximité des secteurs étudiés.

La carte au 1/5000 ème jointe au dossier d'enquête publique délimite les zones urbaines qui sont ou seront assainies par le réseau.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition ci-dessus.

LOCATIFS C.I.L.

Monsieur le Maire présente les 2 solutions possibles pour l'implantation de 4 locatifs confiés au C.I.L « Jardin des Capucines »

Solution 1 : 4 pavillons sur 3 parcelles hors 1^{ère} tranche Solution 2 : 4 pavillons sur 4 parcelles de la 1^{ère} tranche

Le Conseil Municipal décide la solution 2 par 9 voix pour, 20 voix s'étant exprimées pour la solution 1. Le délai de réalisation de ces 4 locatifs reste lié au financement de l'Etat.

Carrefour R.N. 157

La D.D.E. a pris contact avec le Conseil Général et Laval Agglo pour connaître les projets éventuels et pouvoir anticiper dans la production d'une étude qui pourrait être versée au dossier P.R.A.S. (Programme régional d'aménagement de sécurité)

- projets éventuels du département concernant la .R.D 131

- projets éventuels de LAVAL AGGLO pour connaître les orientations du S.C.O.T. dans ce secteur.

Monsieur COLAS, Directeur des Services Techniques du Conseil Général 53 répond que : « L'aménagement d'un carrefour sécurisé sur la R.N. 157 devra préserver la possibilité d'un contournement sans doute par l'est, de la partie agglomérée de Louvigné » Cette hypothèse devra être instruite dans le cadre du P.L.U et du SCOT par la commune de Louvigné et Laval Agglo.

Zone artisanale de la Chauvinière

Laval agglomération lance les études sur la zone artisanale de la Chauvinière. Celle-ci étant soumise à la loi Barnier, une zone de recul de 75 m de l'axe de la R.N. 157 est imposée ainsi que les contraintes d'aménagements parcellaires ou paysagers. Cette zone sera réservée à l'artisanat et/ou à la petite industrie. L'avant projet sommaire est prévu fin avril 2003.

Parc extincteurs

Monsieur GENDRON informe le conseil municipal que le contrat de maintenance des extincteurs ne peut être reconduit avec la société attributaire en raison du coût. La société SICLI assurera désormais cette maintenance.

Informatique mairie

Le micro-ordinateur mairie étant brusquement tombé en panne, 2 solutions sont à envisager :

1 - coût de la réparation

657.07 €T.T.C.

2 - coût appareil neuf

2 278.18 €T.T.C

- coût pour la commune avec subvention

1 161.96 €

Considérant la différence de 504.99 € (1161.96 – 657.07), il est décidé d'opter pour la solution d'un micro ordinateur neuf. La commande sera réalisée près de la société LOGI-CIA

EURL à SAINT BERTHEVIN. Cette dépense sera prévue au budget primitif 2003.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du « Fond d'aide aux communes rurales » pour l'achat de matériel informatique, pour un montant de 2 279 € et demande une dérogation pour effectuer la commande dès maintenant.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2003

DEMANDE DE SUBVENTION: Restructuration du groupe scolaire - 2 ème tranche

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 34 000 € au titre du chapitre 67-51 en vue de réaliser la 2ème phase de la restructuration du groupe scolaire, dont le coût est estimé à 341 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre du chapitre 67-51.

GROUPE SCOLAIRE - 2ème tranche : Approbation A.P.D

L'avant projet détaillé (A.P.D.) de l'extension du groupe scolaire 2ème tranche est présenté à l'assemblée et soumis à son approbation.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avant projet détaillé de l'extension du groupe scolaire 2ème tranche
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à contracter avec Madame TALVARD, Architecte, 10 rue de la Cale à LAVAL
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire

P.LU.: informations

Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues que le Conseil Général a accordé une subvention d'un montant 6 100 € pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.



PLAN LOCAL d'URBANISME (P.L.U.)

L'esprit du **Plan Local d'Urbanisme** est de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire à long terme et de proposer un projet cohérent à moyen terme. Le PLU est un outil qui se substituera au plan d'occupation des sols (P.O.S.); c'est aussi une image que l'on construira; c'est une vie collective que l'on organise; c'est un espace de vie que l'on compose.

Plusieurs méthodes d'approche, de diagnostic, sont utilisées : celles de la géographie, de la statistique, de l'économie, de l'environnement naturel, de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture.

L'étude se déroulera en 4 phases :

- > Phase 1 : Le diagnostic (durée : 4 mois) prévu fin mars 2003.
- > Phase 2 : Le projet d'aménagement durable (PADD) (durée : 6 mois).
- > Phase 3: Le plan de zonage et le règlement (durée: 4 à 6 mois).
- > Phase 4 : La procédure administrative avant approbation (durée : 6 à 8 mois).

CONCERTATION - INFORMATION

La concertation est inscrite dans les textes et obligatoire pendant toute la durée des études.

- Phase 2, (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
 - > 1 exposition du PADD précédée d'une réunion publique.
 - panneaux d'information exposés en mairie.
 - > cahier d'expression libre en mairie.
 - > article avec cartographie dans le journal municipal.
- Phase 3 (Plan Local d'Urbanisme).
 - > Panneaux d'exposition précédés d'une réunion publique.
 - > Cahier d'expression libre en mairie.
 - > Article avec cartographie dans le journal municipal.

Le *Projet d'aménagement et de développement durable* sera proposé à l'échelle communale sous forme de zones non cadastralement arrêtées. Il mettra en évidence les zones à protéger, les éléments du patrimoine communal, les propositions de principe de traitement des espaces qui restent à aménager (constructions - zones agricoles - voirie ...).

Le plan de zonage et le règlement s'y afférant fixeront, sous forme de plans et d'éléments réglementaires, le cadre du développement communal à 10 ans. Le PLU constitue, d'une certaine manière, la synthèse de ces deux démarches.

LES ASSOCIATIONS



Association VIET~VO~DAO LOUVIGNE

Salle Polyvalente - Le Bourg - 53210 LOUVIGNE

Président : M. GENIN D. **☎** 02.43.37.36.81



Mesdames, Messieurs,

Le bureau profite du bulletin municipal pour vous informer que lors de la dernière parution du bulletin, l'association de Viet Vo Dao vous demandait de retenir la date du 24 mai 2003.

Le club fêtera ses 10 années d'existence au sein de la commune et compte sur votre participation pour marquer cet évènement, lors de la soirée qu'il organise ce samedi 24 mai, sur le thème de l'Italie.

Vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres, une brochure publicitaire vous informant de la soirée. Des affiches seront apposées sur plusieurs supports à Louvigné et dans les communes environnantes, sur lesquelles figurera le menu.

Le bureau tient également à rappeler certains faits qui se sont produits en début de saison, en particulier celui d'une remise de prix à deux de nos membres. En effet, de part les diverses manifestations organisées lors de la saison précédente, le club a su se faire remarquer au niveau national. Monsieur MAUNIT Xavier a reçu le 1^{er} prix du challenge du jeune bénévole 2002 et monsieur MAUNIT Stephy a lui aussi reçu un prix, celui du bénévolat sportif 2002.

Ces deux prix ont été décernés par la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports, sous couvert de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, en raison du temps et de la disponibilité de ces deux personnes qui œuvrent et s'investissent énormément dans la vie associative pour la reconnaissance du Viet Vo Dao sur Louvigné, la Mayenne et toute la France.

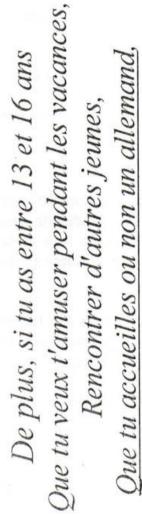
Leurs compétences d'encadrants ont également été reconnues par la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires en obtenant le Diplôme d'Instructeur Fédéral.

Ainsi l'objectif de l'Association est toujours préservé : ETRE FORT POUR ETRE UTILE.

Jeunes allemands de Babenhausen

recherchent Familles Françaises pour les accueillir de passage à Argentré et Louvigné

du 19 au 25 avril



Comité de Jumelage Argentré-Louvigné Babenhausen



Comité de Jumelage Argentré-Louvigné Babenhausen

Tu peux nous rejoindre pour les activités et sorties avec les jeunes allemands

(parler allemand n'est pas nécessaire)

Contacts: 02.43.37.32.48 - Colette Le Galliot 06.20.51.00.29 - Marianne Houdou 02.43.02.03.73 - Gwénaëlle Dorgère

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!

ESPACE TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI

de17 heures 30 à 18 heures 45

SAMEDI

de 16 heures à 17 heures 45

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2003

LUNDI

: 14 heures à 18 heures

MARDI

: 14 heures à 18 heures 30

MERCREDI: 14 heures à 18 heures

JEUDI

: 14 heures à 18 heures

VENDREDI: 14 heures à 18 heures

RECTIFICATION INFOS Nº 7 DE JANVIER 2003

ETAT-CIVIL: Naissances 2002 BOUCHARD Hugo et non Adrien

Excusez nous pour cette erreur.

CALENDRIER DES FETES

2003

MAI

Samedi 24

: Association Viet Vo Dao : soirée

JUIN

Dimanche 15 : Fête de l'Ecole

Dimanche 21 : C.A.L. : fête communale

AOUT

Mardi 26

: Club de l'Amitié : Bal

SEPTEMBRE

Samedi 20

: Comité d'Animation : soirée choucroute

OCTOBRE

Samedi 18

: Classes 3

Samedi 25

: Soirée Association VTT

NOVEMBRE

Dimanche 9

: "Club de l'Amitié" : Bal

Samedi 15

: Soirée A.P.E.

DECEMBRE

Samedi 20

: Animation de Noël

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE "MAURICE RAVEL"

Samedi 12 avril 2003

: 20h30 Concert des Orchestres et Atelier Jazz : Salle de

LOUVIGNE

Samedi 17 mai 2003

: Matin Concert éducatif aux Angenoises à BONCHAMP

Vendredi 23 mai 2003

: Soir Concert autour du trombone à Nuillé sur Ouette

Dimanche 25 mai 2003

: Concert autour du trombone avec Bruno FLAHOU, soliste de

International(participation de l'orchestre d'harmonie, à

BONCHAMP

Samedi 14 juin 2003

: 18 h Fête de la Musique à FORCE

Samedi 21 juin 2003

: 20h30 Gala de Danse aux Angenoises à BONCHAMP

Dimanche 22 juin 2003

: Participation d'ensembles à la fête des peintres à PARNE

Vendredi 27 juin 2003

: Barbecue de l'Association des Amis de la Musique

(Orchestres de l'ensemble vocal et de l'atelier jazz)

I	7	n	I	IS	3	A	V	F.7	I	A	P	A	R	0	I	F	
·		•		✓ h	•	4 4				11		7 3				4.8	

	e jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commun a besoin de vos remarques et vos suggestions.	ne.
	Prénom:	
OBSERVATIONS:		
Ce coupon est à adresser		